

*M. McGibbon:*

Q. Où les machines à chaussures sont-elles fabriquées?—R. Bien, au sujet des machines à chaussures, nous sommes à la merci des maisons américaines.

Q. D'une maison de Boston?—R. Près de Boston. Le bureau-chef est à Boston, mais on monte quelques machines à Montréal. Les principales pièces sont fabriquées aux Etats-Unis en grandes quantités, puis assemblées ici absolument comme pour les automobiles.

Q. Ces machines sont-elles achetées ou louées?—R. Quelques-unes sont l'objet d'un achat définitif, mais la plupart sont louées sur la base d'un tantième.

Q. Vous payez un tantième aux fabricants américains?—R. Oui, indirectement. Nous payons à Montréal, nous ne payons pas à Boston; mais ces recettes se rendent cependant à Boston. Nous sommes à la merci de cette compagnie.

Q. Alors, comment pouvez-vous dire que les modes sont d'une année en avance?—R. Je n'ai pas dit un an. J'ai dit six mois.

Q. Comment expliquez-vous cela?—R. J'explique cela par le fait que nous sommes plus Américains que Canadiens. Les premiers font de si énormes quantités de chaussures. Ils ont ce qu'ils appellent des directeurs de la mode, et ces hommes cherchent toujours de nouvelles modes, surtout pour les femmes. Les femmes veulent tout le temps avoir des nouveautés.

Q. Et il faut six mois pour avoir ces modes ici?—R. Environ six mois.

M. LETELLIER: Monsieur le président, je crains que nous ne soyons loin de notre sujet.

Le PRÉSIDENT: Oui, je le crains aussi, mais je suppose qu'il y a quelque relation entre cela et notre sujet.

*M. Letellier:*

Q. Pensez-vous nous donner une base quelconque sur laquelle le gouvernement pourrait établir les allocations familiales?—R. A mon avis, on pourrait trouver un plan qui viendrait en aide aux chefs de familles nombreuses. Mais il me semble que ce plan doit être général et non pas local, et qu'il doit s'appliquer à toutes les classes d'industries, et ne pas être confiné à l'industrie des chaussures et à celle des textiles. Il faudrait inclure les cultivateurs. Comme vous le savez, la taxe de vente n'était pas très populaire au début. Tout le monde doit acheter quelque denrée ou quelque article, et la taxe de vente atteint tous les consommateurs. Elle a été graduellement réduite de 6 à 2 p. 100.

*M. Woodsworth:*

Q. Cette même taxe n'est-elle pas une charge onéreuse surtout pour les familles pauvres?—R. C'est bien vrai, et c'est à ce point que je veux en venir. Comme je viens de le dire, le chef d'une famille nombreuses devrait être récompensé comme tel. Le cultivateur et le journalier, quelle que soit l'industrie à laquelle appartient un travailleur, devraient recevoir une subvention du fait qu'il a une famille nombreuse, car il rend par là service au pays. La loi de compensation de la province de Québec, maintenant en vigueur, tend à nuire au chef d'une nombreuse famille. S'il arrive un accident dans une fabrique, la compensation est appliquée suivant le nombre des enfants de l'accidenté. S'il est marié et a charge de famille, l'indemnité est plus élevée que dans le cas d'un célibataire, de sorte qu'il semble que le manufacturier ait intérêt à n'employer que des personnes sans charge de famille, afin de réduire le montant de ses primes.

*M. Saint-Père:*

Q. Il assume alors moins de risques?—R. Oui, les risques sont moins forts. Probablement que la loi d'Ontario est semblable.

M. WOODSWORTH: La loi d'Ontario n'a pas cette tendance.

[M. Joseph Daoust.]